

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	117 (1966)
Heft:	1
 Artikel:	Ebauche d'une politique forestière
Autor:	Robert, J.-F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-766306

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

Journal forestier suisse

117. Jahrgang

Januar 1966

Nummer 1

Ebauche d'une politique forestière

Par J.-F. Robert, Lausanne

1. Introduction

La politique étant l'art de gouverner, la politique forestière consiste à définir la place que la forêt doit occuper dans notre économie nationale ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour la lui faire occuper.

Or, très schématiquement, on peut affirmer qu'elle se résume dans la triple fonction que la forêt doit remplir de nos jours : produire — protéger — délasser. Notre objectif consiste donc à sauvegarder le capital-forêt qui nous est confié pour lui permettre de remplir toujours mieux ces trois rôles. Or les mesures prises ou à prendre sont conditionnées avant tout par le poids qu'on donne à chacun de ces rôles, poids qui n'est pas le même d'une région à l'autre d'abord, poids qui varie ensuite avec les types de propriétaires.

En dehors de ce schéma très général, définir une politique particulière — une politique cantonale par exemple — consiste d'abord, nous semble-t-il, à définir des carences ou des besoins ; à choisir ensuite les remèdes propres à soigner ces déficiences ou les méthodes susceptibles de couvrir ces besoins ; à créer enfin une hiérarchie, un ordre d'urgence, ou tout au moins un ordre de priorité entre les diverses réalisations nécessaires.

Or, si la définition des lacunes est chose relativement aisée, la mise sur pied d'un programme clairement ordonné est infiniment plus délicate. Les problèmes s'interpénètrent de plus en plus, les solutions deviennent tributaires d'un nombre toujours plus grand de facteurs, et ce qui est urgent doit souvent être ajourné pour des motifs extrinsèques d'ordre technique, politique ou psychologique, motifs qui, pour extérieurs qu'ils soient, n'en restent pas moins déterminants.

De plus, si la politique se définit par des besoins, ceux-ci se modifient constamment au gré de l'évolution. Et cette évolution a pris, au cours de la dernière décennie particulièrement, un caractère explosif et une étendue telle qu'il est souvent fort difficile de déterminer l'origine des réformes réalisées et l'ordre de priorité des réformes à apporter pour satisfaire les besoins nouveaux. Nous traversons une période de crise où toutes les notions acquises sont remises en question, où toutes les conquêtes sont à refaire. Les

structures sociales et économiques ont changé, la technique apporte chaque jour de nouvelles possibilités assorties de servitudes nouvelles, les lois vieillissent en quelques années et leurs insuffisances obligent à de constants réajustements, les administrations courrent au plus pressé, dispersent leurs efforts et les branches gourmandes qui se multiplient empêchent la sève d'alimenter la cime, laquelle finit par végéter en attendant l'élagage salutaire qui sauvera la plante !

Il serait souhaitable de définir d'abord et avec précision tout ce qui a changé, d'en analyser les causes pour en déduire logiquement ce qui reste valable et ce qui doit être adapté aux conditions nouvelles. Mais cette voie ne mène à rien. En effet, on se rend compte bien vite, en tentant cette analyse, que ce qui change peut être cause ou conséquence et souvent même cause et conséquence simultanément ! Ainsi par exemple de la mécanisation qui devait à l'origine permettre d'effectuer le programme de travail malgré la carence toujours plus sensible de main-d'œuvre et qui est devenue cause d'une modification des techniques de base, lesquelles s'adaptent à leur tour à l'éventail de possibilités que la machine a ouvert. Processus en chaîne dont il est parfois difficile de remonter les maillons pour trouver le point de départ. Dès lors, le fil de la logique s'embrouille et le logicien risque fort de se trouver dans une impasse ! Force nous est donc d'adopter un autre point de départ et nous tenterons de caractériser l'objectif final autour duquel gravitent toutes nos démarches, pour ensuite définir celles-ci en fonction ou par rapport à ce but.

2. Les problèmes-pivots

Ils sont simples et conditionnés par les fonctions fondamentales de notre forêt : produire, protéger et délasser. Il peut paraître superflu de revenir une seconde fois sur des principes aussi élémentaires. Mais il est bon de redonner aux choses leur perspective et de se souvenir que l'arbre, vu de trop près, peut cacher la forêt ! Les tâches des services forestiers se multiplient, les problèmes s'ajoutent aux problèmes, et l'on est souvent tenté de les résoudre pour eux-mêmes en oubliant qu'ils font partie d'un tout et qu'ils concourent à atteindre le but lointain. Ainsi de la formation professionnelle du personnel forestier subalterne par exemple. Les problèmes qu'elle pose font parfois oublier qu'elle n'est pas une fin en soi mais un moyen. De même pour les soins culturaux : il a tellement fallu lutter pour en faire admettre le principe par les propriétaires de forêt qu'il faut un effort de réalisme parfois pour ne pas sombrer dans « l'art pour l'art ». Nous pourrions multiplier les exemples, mais tel n'est pas notre propos.

Si nous avons rappelé les fonctions essentielles de la forêt, c'est parce qu'elles servent réellement de base aux deux problèmes que nous considérons comme les pivots de notre politique : 1. *la lutte contre la diminution de l'aire forestière du pays* et 2. *la dangereuse régression du rendement net de la forêt*.

2.1. Lutte pour la conservation de l'aire forestière

L'augmentation constante de la population, les exigences de la vie moderne et l'effort d'industrialisation du pays rendent chaque jour l'exiguïté de notre territoire plus sensible. Cancer de béton, les villes projettent leurs métastases toujours plus loin dans les campagnes ; les voies de communication qu'il faut élargir, les entrepôts de ferraille, les places de sport ou de jeux, les cimetières, etc., exigent année après année de nouveaux sacrifices en sols productifs, alors que l'agriculture mécanisée réclame des surfaces plus vastes que par le passé, régulières, aplanies, aux formes géométriques. Les terres se raréfient dangereusement et ce facteur de renchérissement se double des effets de la spéculation, fruit de la haute conjoncture, pour leur donner des valeurs jamais atteintes jusqu'ici.

Or, les sols forestiers ne peuvent pas participer à la hausse euphorique des prix sous peine de consacrer la condamnation de leur vocation spécifique. En effet, la forêt est indissolublement liée au sol qui la porte, et si la valeur de celui-ci devient un multiple de la valeur du bois qu'il produit, les moyens de production seront à tel point disproportionnés par rapport au rendement qu'il ne sera rapidement plus possible de défendre nos positions, même devant les mieux intentionnés de nos interlocuteurs.

Un exemple symptomatique nous est fourni, aujourd'hui déjà, par la forêt de plaine : Réduite en lambeaux au cours des siècles, refoulée sur les terrains les moins productifs, exagérément morcelée au gré des cessions, des partages et des héritages, simple cordon souvent dessinant le cours sinueux des ruisseaux entre les labours, elle a longtemps défendu sa raison d'être en fournissant le combustible nécessaire à chacun. Puis sont venus mazout et électricité qui l'ont rendue négligeable. Négligée, elle n'est même plus apte à remplir les fonctions sociales et récréatives au nom desquelles on voudrait la conserver aujourd'hui ! En tant que telles, ces forêts représentent une valeur négative pour leur propriétaire qui non seulement n'en peut rien tirer mais devrait investir de fortes sommes pour que ses petits-fils en puissent monnayer les produits. Mais ces mêmes surfaces, débarrassées des rejets de souches minables, des noisetiers et des ronces qui les encombrent valent vingt, trente, voire cinquante francs le m² ! Cette discordance criante entre la valeur du sol forestier et celle du sol nu n'est pas pour faciliter la tâche des services forestiers dans leur mandat de conservation.

Puis il y a l'agriculture. La loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale prévoit, dans son article 5, que « l'aire agricole de la Suisse doit, dans la mesure du possible, rester affectée à l'agriculture ». Cette disposition n'a guère eu jusqu'ici plus d'effet qu'un vœu pie. Et nous savons qu'elle ne pourra prendre sa pleine efficacité que le jour — et il n'est pas encore là — où les paysans renonceront à l'espoir de vendre au prix fort un lopin de leur patrimoine familial pour satisfaire l'insatiable demande en terrains à bâtir. Il faut néanmoins reconnaître que si ces mesures avaient été

appliquées avec sérieux, il y a longtemps que la construction se serait heurtée à une impasse et que son développement serait paralysé. Les agriculteurs sont en train de prendre conscience de ces problèmes, s'alertent devant les exigences des services forestiers et commencent à réclamer l'abandon du principe de reboisement lorsqu'il s'agit de défrichements exigés en faveur des grandes réalisations d'intérêt public (autoroutes, etc.). Quoique obéissant à une logique certaine, l'argument reste faible tant qu'il y a des domaines à vendre sans paysans pour les racheter. Mais la voie est glissante et il convient de ne pas sous-estimer l'adversaire en minimisant la portée possible de ses thèses.

Qu'on nous comprenne sans équivoque : il ne s'agit pas de perpétuer par tradition l'antagonisme originel entre forêt et campagne. Ce n'est pas *contre* les besoins de l'agriculture que nous restons fermes sur le principe des reboisements compensatoires, mais *pour* assurer à la société des conditions d'existence aussi normales que possible et pour garantir un équilibre dont la rupture serait préjudiciable aux cultures elles-mêmes.

Face aux besoins nouveaux et impérieux, face à une évolution active et à l'activisme de notre époque, une position purement et traditionnellement négative de notre part serait extrêmement dangereuse et risquerait fort de desservir à brève échéance la cause que nous défendons. Il importe donc d'insuffler une certaine dynamique à notre conservatisme. Les termes sont contradictoires certes ; et il peut paraître une gageure de vouloir marier ces deux concepts antithétiques.

Conserver la forêt, donc se confiner dans une position statique par définition, sans engendrer la sclérose et l'immobilisme ! Nous croyons la chose possible grâce à l'aménagement du territoire. Mais dans cette entreprise, nous devons prendre des risques et des risques graves : ceux que comporte un remodelage de la nature. M. Rivaillon, dans un récent article publié par la Revue forestière française, a très justement mis le doigt sur le danger : « Que l'aménagiste du territoire urbain ou rural ne succombe pas à la tentation de remodeler les paysages. Les adapter aux besoins humains est bien, mais jusqu'où aller ? Attention au décor de théâtre, à l'artificiel si attirant pour l'homme alléché par sa petite création et la satisfaction qu'il en ressent. Mais l'artificiel dans la nature ne tiendra pas s'il n'est pas solidement ancré dans une réalité profonde. » Ajoutons, s'il en est besoin, que le déplacement des forêts est chose facile sur le papier et que les plans sont bien souvent trompeurs parce qu'ils ne rendent pas compte des difficultés de réalisation, que la suppression d'un bois est chose aisée mais qu'il faut cinquante ans pour obtenir son équivalent. Soulignons aussi que notre dynamisme en ces matières se traduira avant tout et dans l'immédiat par de nouveaux dénudements et... la promesse de forêts compensatoires lointaines !

2.2. Diminution du rendement net de la forêt

Malgré l'extraordinaire prolifération du genre humain et le déficit en

bois toujours plus sensible qui en est la conséquence, les prix de vente de notre matière première sont loin d'augmenter dans une proportion satisfaisante. Matériau commun à l'aube de notre civilisation, le bois tend à devenir une matière de luxe pour la construction et le deviendra de plus en plus, au fur et à mesure que le déficit de production s'accentuera. Une telle raréfaction devrait se traduire par une hausse sensible des prix de vente. Toutefois ceux-ci plafonnent assez rapidement, stoppés dans leur ascension par le prix des matériaux concurrents. Ces remarques peuvent justifier un certain optimisme quant à l'activité des marchés futurs, mais doivent nous inciter à garder une prudente réserve dans l'estimation des bénéfices supplémentaires à attendre.

Ceci d'autant plus que le bénéfice ne sera jamais que ce qui reste après déduction des dépenses d'exploitation. Or, celles-ci ont augmenté dans des proportions inquiétantes. La raréfaction de la main-d'œuvre forestière en est une des causes importantes. En effet, il fut un temps où la main-d'œuvre forestière — essentiellement bûcheronne à l'époque — se recrutait presque totalement parmi les paysans du village qui appréciaient de gagner quelque argent liquide en consacrant la mauvaise saison aux travaux forestiers. Leurs exigences n'étaient pas excessives puisqu'il s'agissait presque toujours d'une occupation accessoire et qui ne portait en rien préjudice à leur activité principale. L'intensification de la culture, la modernisation des techniques agricoles et l'agrandissement consécutif des domaines ont peu à peu supprimé cette main-d'œuvre. Les petits paysans se sont laissés séduire par l'usine et ses « avantages » sociaux tandis que les gros paysans n'ont plus le temps d'entreprendre des coupes. Des saisonniers italiens remplacèrent petit à petit les équipes indigènes évanescentes, s'implantèrent et finirent par constituer le plus substantiel de notre main-d'œuvre. Main-d'œuvre excellente pour les gros travaux de bûcheronnage et de génie forestier, moins sensible en matière de soins culturaux et de plantations, de plus en plus réticente lorsqu'il s'agit de travaux payés à l'heure, de plus en plus exigeante aussi pour les prix des travaux en tâche, surtout lorsqu'elle sent que l'employeur habituel ne tient pas à changer d'équipe chaque année et qu'il n'y a qu'un geste à faire pour être engagé par les entrepreneurs ou les chefs de chantiers. Pour pallier les insuffisances de cette main-d'œuvre et son instabilité, sinon réelle, du moins latente, il fallait créer la profession de forestier-bûcheron, former des gens capables d'effectuer avec bonheur tous ces travaux et non seulement leur assurer le plein emploi, mais rendre la profession attractive en l'assortissant de conditions de travail comparables à ce qu'offrent les autres professions : salaires concurrentiels, vacances, caisse de retraite et autres prestations sociales. Autant d'éléments qui pèsent de tout leur poids sur les budgets étriqués de nos forêts.

A ces sources de renchérissement, il faut ajouter la motorisation et la mécanisation. Les machines-outils permettent de résoudre certains problèmes locaux (carence de main-d'œuvre notamment), de « faire face à la situation »

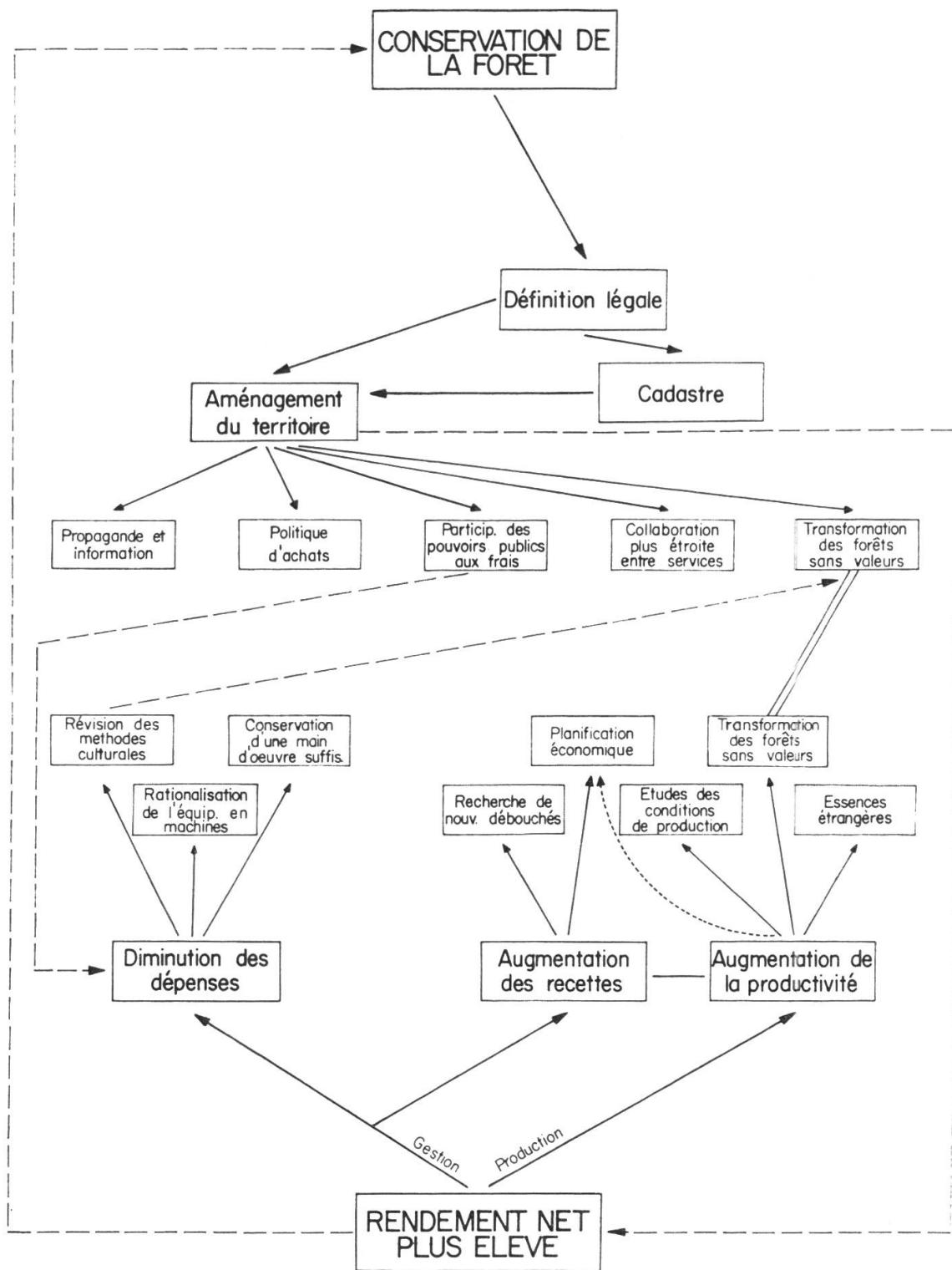
(réalisation d'un programme plus vaste dans un délai plus court), de suivre le courant du siècle (attrait exercé par les machines sur les jeunes), mais alourdissent presque toujours le coût de l'opération. Les études économiques précédant l'achat promettent généralement des bénéfices alors que les exercices comptables bouclent avec des excédents de dépenses. Le taux d'emploi insuffisant, le facteur de dépenses auquel personne n'avait songé, les servitudes multiples qui sont le corollaire obligé et toujours sous-estimé des libertés nouvelles (le garage, l'atelier, le sursalaire de l'ouvrier spécialisé ou « de confiance », les obligations de « fournir » du travail à la machine ou à l'équipe qui a achevé son programme avant la fin du contrat, etc.) sont autant de facteurs qui viennent démentir les pronostics optimistes et augmenter en fin de compte les dépenses d'exploitation.

Puis il y a les tâches nouvelles de la forêt, qui se traduisent surtout, pour le propriétaire, par des charges financières accrues. Les anciens chemins de dévestiture ont dû peu à peu être corrigés, élargis, reconstruits pour s'adapter aux transports par camions. Les grues portées ont rendus désuets et inutiles les anciens quais de chargement. Mais le camion a ouvert la route aux voitures de tourisme et le trafic de plus en plus dense a rendu nécessaire la multiplication des places d'évitement, le redressement des courbes et l'équipement des chaussées de superstructures résistantes à cette usure anormale : goudronnages et bétonnages ont remplacé les gravellages traditionnels devenus trop vulnérables et trop coûteux en entretien. A quoi il faut ajouter la réparation courante des dommages causés par l'indiscipline ou la bêtise des touristes et pique-niqueurs peu scrupuleux. En évoquant les conséquences financières directes, pour le propriétaire forestier, du développement explosif du tourisme, nous passons sous silence les conséquences moins sensibles dans l'immédiat : difficultés de rajeunissement, tassemement du sol, blessures aux arbres, développement de la pourriture rouge, etc., autant d'éléments plus difficiles à chiffrer, mais qui influencent aussi, à la longue, la courbe du rendement.

Tels nous paraissent devoir être posés les deux problèmes-clés. Ils peuvent paraître étrangers l'un à l'autre et sis sur des plans différents. Ils sont en réalité plus proches qu'il n'y paraît à première vue, et les solutions propres à satisfaire l'un des objectifs sont souvent de précieux auxiliaires pour atteindre l'autre. En effet, au siècle du dollar qui est le nôtre, la poésie ne suffit plus, il faut des arguments économiques. Et nous sommes convaincu qu'un rendement net plus élevé reste un atout majeur pour défendre nos forêts contre la spéculation.

3. Le programme imposé par ces problèmes

Le tableau ci-contre résume les diverses tâches qui découlent directement du double objectif que nous avons défini. Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive mais de la mise en vedette des points qui nous paraissent cor-



respondre plus particulièrement à des lacunes actuelles. Nous laissons intentionnellement de côté les tâches et les moyens qui s'inscrivent dans une politique traditionnelle et bien connue.

Nous commenterons brièvement chacun des éléments de ce schéma afin de préciser quelque peu notre pensée.

3.1. Voyons tout d'abord les moyens à mettre en œuvre pour assurer mieux la *conservation de la forêt*.

3.1.1. *Définition légale*

L'absence de définition légale était une grave fissure dans le dispositif de protection de la forêt. L'image traditionnelle qui tenait lieu de définition laissait place à trop d'interprétations contradictoires et ces divergences de conception, d'un canton à l'autre d'abord, d'un arrondissement à l'autre ensuite, n'eussent pas tardé à affaiblir très grandement nos positions. L'Ordonnance d'exécution de la Loi fédérale, du 1er octobre 1965, comble heureusement cette lacune en délimitant le domaine d'action des services forestiers.

3.1.2. *Cadastre*

Mais une loi, si détaillée soit-elle, ne sera jamais qu'un arbitraire défini. Elle crée des catégories et si elle restreint considérablement par là le champ de la fantaisie, encore faut-il ranger chaque cas d'espèce dans la bonne catégorie, ce qui laisse place aux arguments spacieux. Ceux-ci ne pourront être vraiment écartés que par une classification rigoureuse homologuée par le Registre foncier. Le cadastre fait figure d'Evangile en matière de droit foncier. Dès lors, les discordances manifestes entre la nature inscrite (pré-champ) et l'état des lieux (forêt) restera une source inépuisable de difficultés. Il serait essentiel qu'une mise à jour complète du cadastre supprime ces potentialités de conflits. Mais un tel vœu restera une utopie tant que l'inscription des changements de nature ne sera pas obligatoire et gratuit.

3.1.3. *Aménagement du territoire*

Aménager le territoire, c'est organiser l'espace vital en fonction des divers besoins de la communauté; c'est déterminer la vocation des terres. L'établissement d'un plan de zones doit donc consacrer ce qui est acquis et définir le sens, l'amplitude et la nature de ce qui doit ou de ce qui peut changer. Ainsi les zones vertes (englobant par principe tout ce qui est soumis légalement au régime forestier) consacreront l'intangibilité des forêts et pourront provisoirement suppléer à certaines lacunes des définitions cadastrales. Toutefois, il est fréquent que la délimitation rationnelle des zones empiète sur les surfaces vertes et affecte à l'industrie ou à la construction tel boqueteau appartenant au régime forestier ou telle bordure plus ou moins importante de forêt. Dans de pareils cas il serait indispensable que des terrains nus soient prévus dans la zone verte afin de garantir des compensations équi-

tables et rationnelles au moment où des autorisations de défrichement seront demandées et justifiées par les décisions du plan d'extension.

L'aménagement du territoire, auquel le service forestier doit être très directement intéressé, devrait en outre définir plus spécifiquement la vocation particulière (production, protection ou récréation) de chaque massif boisé. La méthode d'appréciation est assez délicate du fait de la superposition fréquente des vocations. Néanmoins, la détermination de la vocation dominante pour un laps de temps limité est possible. Une telle planification renforcerait nos positions en rendant plus tangibles les divers rôles de nos boisés et servirait du même coup de base à un programme d'investissement cohérent dépendant du but fixé.

3.1.4. Propagande et information

Les positions conservatrices du service forestier, ses refus, ses réticences ou l'intransigeance de ses veto sont souvent mal compris des intéressés et du grand public. C'est que bon nombre de nos concitoyens ignorent tout de nos problèmes : les rôles de la forêt, pour beaucoup, se limitent à produire du bois, et ceux de l'inspecteur à s'occuper des coupes !

Or, nous ne devons pas continuer à vivre, comme nous l'avons fait jusqu'ici, en marge de notre société ou dans la pénombre de notre civilisation. C'est dans la mesure où nos objectifs seront connus des milieux non professionnels, où nos interventions et activités sortiront du halo de mystère et d'ignorance qui les entoure, que nos dogmes seront reconnus et acceptés, et que pourra diminuer la pression qui s'exerce aujourd'hui sur nos forêts.

Tous les moyens modernes de vulgarisation doivent être utilisés pour renseigner le grand public. Radio, télévision, conférence, etc., rien ne doit être négligé pour mettre à la portée du plus grand nombre des notions fondamentales dont l'ignorance peut être si lourde de conséquence ; car il faut l'accord et l'effort de tous pour que puissent devenir efficents les quelques spécialistes qui doivent assumer des responsabilités engageant lourdement l'avenir. Les forestiers ont trop écrit pour eux-mêmes et pas assez pour les autres.

3.1.5. Politique d'achats

Etant donné le rôle toujours plus important que la forêt est appelée à jouer pour la collectivité, on peut se demander s'il est équitable d'en laisser peser les charges sur les épaules des particuliers ! Pour le propriétaire, la forêt représente souvent du terrain qu'il ne peut mettre en valeur puisque la loi (donc la collectivité) lui en interdit le défrichement. Mieux vaut donc que la Société elle-même prenne en charge le « manque à gagner » que représente la conservation de cette parcelle en nature de forêt. C'est pourquoi il faut que les corporations de droit public fassent un effort soutenu pour agrandir leur domaine forestier. Dans cette optique encore, il est normal de laisser aux communes la priorité d'achat, l'Etat ne devant intervenir qu'en seconde position.

Une telle politique peut être acceptée comme une recommandation, ou simplement comme souhaitable lorsqu'il s'agit de forêts « normales ». Par contre elle devrait être considérée comme nécessaire dans le cas de forêts suburbaines ou en mauvais état et remplacer, dans certains cas, le remaniement parcellaire. En effet, le remembrement de certains massifs de forêts privées, en plaine notamment, représente un investissement disproportionné d'avec le rendement qu'on peut attendre de ces boisés, sans parler du fait que ces parcelles de mauvaises forêts sont ensuite toutes accessibles en voiture et que les propriétaires sont alors tentés d'en user à d'autres fins.

3.1.6. Participation des pouvoirs publics aux frais d'équipement des forêts à vocation récréative.

Pour que les massifs à vocation sociale ou récréative puissent remplir leur mandat, il faut qu'ils soient équipés en conséquence et traités en fonction de cet objectif. Voies d'accès, places de parking et de pique-nique, foyers, gabions à détritus, lieux d'aisance, etc., devront permettre un usage rationnel maximum et aussi peu préjudiciable que possible de ces biens-fonds forestiers. C'est dans la mesure où ils répondront à leur vocation que le public en acceptera la conservation. Défendre la forêt au nom des besoins du peuple sans la rendre apte à combler ces besoins est un non-sens. Par ailleurs, laisser un public toujours plus abondant pénétrer toujours plus avant dans les massifs et y faire échec aux efforts des sylviculteurs est un autre non-sens. D'où nécessité de séparer les forêts de production des forêts à but récréatif pour les traiter selon leurs vocations spécifiques. Mais les charges financières d'équipement des forêts à vocation d'accueil ne doivent plus grever les budgets forestiers. Il appartiendrait aux pouvoirs publics (services des routes, service de l'urbanisme, offices de tourisme, etc.) d'assumer ces dépenses ou tout au moins la part de celles-ci qui échappe à la gestion du domaine forestier en tant que tel.

3.1.7. Collaboration étroite entre services

Trop longtemps les divers services de l'Etat ont travaillé comme autant d'unités, indépendantes les unes des autres, et ont résolu leurs problèmes en vase clos, c'est-à-dire sans se préoccuper des répercussions de leurs décisions respectives pour les autres. Une telle attitude n'est plus possible dans la conjoncture actuelle et devant l'ampleur que prennent tous les problèmes. Chaque question touche à tant de domaines différents qu'une politique d'Etat ne peut plus être garantie que par *l'ensemble* de ses services. L'Agriculture ne peut pas se permettre d'ignorer les problèmes de l'Industrie, les Améliorations foncières ceux du service des Routes, le Département des Travaux publics ne peut délivrer d'autorisations d'extraction de graviers sans avoir consulté les Services des Eaux, de l'Urbanisme, des Améliorations foncières et des Forêts, et l'on pourrait multiplier les exemples. Or, si ces divers services, appelés à se prononcer sur les mêmes objets, professent des

opinions contradictoires dont personne ne fait la synthèse, l'autorité de chacun d'eux — et de l'Etat dans son ensemble — en est amoindrie et l'arbitraire risque fort de s'enraciner avec vigueur ! En matière de conservation de l'aire forestière, une telle unité est absolument indispensable, faute de quoi, géomètres, notaires, architectes, comités de syndicats, municipalités continueront à « interpréter » à leur convenance les questions de défrichement et les efforts des services forestiers seront éternellement vains et contestés dans des procès sans grandeur !

3.1.8. Transformation des forêts sans valeur

Il ne suffit pas de refaire ou de compléter les lois pour protéger efficacement nos forêts. Il faut intensifier leur rôle de production pour qu'elles défendent elles-mêmes leurs positions. Les gens ont peine à croire à l'économie du noisetier, à l'esthétique des broussailles et des ronces, et à la fonction récréative des taillis ! S'ils croient à la vertu des zones vertes, ils les conçoivent autrement ; et s'ils acceptent de sauvegarder la forêt, il faut qu'elle soit pour eux digne de ce nom. Il est donc nécessaire de répondre dans les plus brefs délais à leur attente et il convient d'activer ce processus de transformation des forêts « qui n'en sont pas » en boisés qui puissent prendre place dans les catégories reçues par l'opinion publique !

3.2. Examinons maintenant brièvement les moyens propres à assurer une augmentation sensible du rendement de nos forêts.

Installer le second pôle de notre activité dans une optique aussi matérialiste peut paraître quelque peu mesquin et l'est peut-être du point de vue strictement idéologique. Mais il est exact aussi que nombre de nos idéologies dites sociales se réduisent bien souvent à un absurde problème d'argent si l'on prend la peine de les dépouiller des grands mots et des glorieux sentiments qui les habillent ! Il n'est donc pas inutile d'essayer de voir les choses comme elles sont.

Pour remplir ce deuxième objectif, une double voie s'offre à nous. Celle de la *gestion* tout d'abord qui devrait permettre d'atteindre un résultat à relativement brève échéance ; celle de la *production* ensuite, étant entendu que dans ce domaine nos démarches actuelles ne peuvent aboutir que dans un avenir relativement lointain.

3.2.1. Diminution des dépenses

S'il est une vérité qu'on hésite à formuler, tellement elle va de soi, c'est bien celle-ci, à savoir que le rendement d'une entreprise augmente si l'on comprime les dépenses d'exploitation. Mais précisément, cette compression des dépenses se heurte à de sérieuses difficultés dans la conjoncture actuelle. Et il est nécessaire de recenser les moyens dont nous disposons pour atteindre ce premier but. S'il sont peu nombreux et d'une efficacité limitée, il est d'autant plus important de les mettre en œuvre sans tarder.

a) Révision des méthodes culturales

Le coût des travaux culturaux est directement lié au coût de la main-d'œuvre. Or, la hausse des salaires impose d'enfler d'années en années les montants nécessaires pour effectuer le programme de soins culturaux. Ce renchérissement continu risque de lasser les administrations les mieux intentionnées et de se traduire à la longue par une sylviculture plus extensive qui s'inscrirait en faux avec l'intensification de la production que nous devons promouvoir. Il importe donc de « choisir » et de n'entreprendre que ce qui est nécessaire à la forêt pour renoncer aux interventions dont la valeur culturelle est discutable. La difficulté c'est que les travaux vraiment utiles sont généralement moins spectaculaires que les autres et que l'ouvrier aime qu'on voie ce qu'il a fait. Pour prendre un exemple extrême : le déronçage d'un sous-bois est très « remarquable », mais reste parfaitement inutile si le peuplement n'est pas en âge d'être rajeuni. La formation professionnelle de nos ouvriers forestiers doit permettre d'éviter à l'avenir de semblables faux-pas et les dépenses superfétatoires qui en résultent.

La « coupe chimique » pour les travaux dans le fourré et les jeunes perchis, la réduction du nombre de plants mis à demeure dans les reboisements et le remplacement éventuel des nombreuses interventions de sélection par des élagages culturaux sont autant de perspectives ouvertes qu'il convient de prospecter et qui, peut-être, contribueront à résoudre partiellement le problème épineux évoqué ici.

b) Rationalisation de l'équipement en machines

Pour rationaliser les chantiers de coupes ou de débardage, pour maintenir en place une main-d'œuvre permanente, pour supprimer des intermédiaires souvent coûteux et s'affranchir de certaines difficultés extérieures, les services forestiers régionaux ont de plus en plus tendance à s'organiser en entreprises par l'achat de machines et de véhicules. Or très souvent cet équipement représente un investissement trop lourd à l'échelle de la Commune, du triage ou même de l'arrondissement. Les machines ne sont pas utilisées au maximum et leur amortissement rencontre des difficultés sérieuses. Partout où cela est possible, il est infiniment préférable de renoncer à cette autonomie coûteuse et de passer contrats avec des entreprises privées pour s'assurer de leurs services tout en leur garantissant un volume de travail intéressant. Cette solution éviterait bien des mécomptes. Toutefois, lorsqu'elle n'est pas réalisable, l'équipement machine ne doit être consenti que lorsqu'un volume de travail minimum est garantit annuellement et que des conventions régionales (intercommunales ou inter-arrondissements) ont été passées.

c) Conservation d'une main-d'œuvre suffisante

Il importe qu'une certaine concurrence puisse à nouveau se réaliser entre les diverses équipes de bûcherons si l'on veut conserver le principe du travail en tâche. Il serait faux, tant pour l'employé que pour l'employeur, de sup-

primer ce mode de rétribution, mais il est indispensable que les prix unitaires restent raisonnables et que les tâcherons ne soient pas tentés dans leurs appétits, comme ils l'ont été au cours de ces dernières années.

Afin de créer une certaine unité dans l'adjudication des coupes, notamment en ce qui concerne les prix de façonnage par assortiments, il serait infiniment précieux qu'une étude approfondie soit faite par les Instituts spécialisés et qu'une table d'indexation des difficultés de travail soit mise sur pied sous une forme ou sous une autre. En effet, une telle enquête dépasse le cadre des possibilités d'investigation des praticiens, mais serait éminemment souhaitable pour réduire non pas le gain des ouvriers, mais la marge des bénéfices excédentaires.

3.2.2. Augmentation des recettes

C'est encore un truisme que de faire état de cette solution pour augmenter le rendement net de nos forêts. Une lapalissade, mais aussi et dans une certaine mesure, un leurre. Nous l'avons vu, il est difficile de vendre plus cher nos produits puisque leurs prix sont limités par ceux des matériaux concurrents. Transgresser ces limites fixées par l'économie libre qui est encore la nôtre équivaudrait à favoriser l'éviction du bois dans certains secteurs de consommation et nuirait en définitive au but que nous poursuivons. Or, la raréfaction du bois en tant que matière première n'est pas encore telle, chez nous, qu'on puisse faire fi de la concurrence ! Mais il serait erroné d'en conclure hâtivement qu'on ne peut rien faire pour améliorer la situation. Deux démarches nous paraissent très importantes dans ce domaine :

a) Recherche de nouveaux débouchés

Elle est particulièrement importante pour les assortiments qui ne trouvent plus à s'écouler normalement sur le marché. Nous pensons plus spécialement aux bois de feu qui représentent une part très lourde de la production des peuplements feuillus, la quasi totalité des premières éclaircies, ainsi que tout le matériel exploité dans les conversions de taillis. L'impossibilité de commercialiser ces produits alourdit considérablement la gestion. A tel point que nos forêts de plaine, qui très souvent occupent d'excellents sols forestiers pour ne pas dire les meilleurs, sont celles qui rapportent le moins à l'heure actuelle (exception faite des pessières artificielles). Or, le rythme de conversion ou de transformation de ces peuplements est régi par la cadence d'écoulement des produits. Il est donc urgent de trouver des débouchés nouveaux non seulement pour améliorer le rendement immédiat de ces forêts, mais surtout pour permettre d'engager un programme de transformation rapide de ces boisés. L'important n'est pas de réaliser des bénéfices sur ces travaux (il suffit que la vente des produits couvre les frais d'exploitation), mais de pouvoir les exécuter. Et pour cela, il faut favoriser la création d'industries adéquates ou de centres de consommation (centrales thermiques au bois par exemple).

b) Planification économique

La coupe a toujours été considérée, par le sylviculteur, comme une opération culturelle plus que comme une récolte. Et à ce titre, sa fonction première est d'apporter une plus-value au peuplement restant. Si l'on s'en tient aux principes cultureaux, la «coupe commerciale» est une hérésie puisqu'elle impose un choix, dans le martelage, non plus en fonction du peuplement, mais pour répondre à un besoin momentané du consommateur. Or, peut-être n'avons-nous pas suffisamment tenu compte jusqu'ici des exigences de la consommation. Il ne s'agit certes pas de mettre en cause les principes de l'éclaircie sélective qui restent pleinement et indiscutablement valables. Toutefois, il nous paraîtrait opportun d'attacher davantage de poids aux besoins futurs du marché. Quelles sont nos potentialités réelles de production à l'échelle du Canton par exemple? Quels seront les besoins de l'industrie dans 10 ans, dans 20 ans? Et ceux de la scierie? Et comment pourrons-nous les couvrir? Autant de questions momentanément sans réponses, mais qu'il serait précieux de connaître. S'il n'est pas possible d'adapter le martelage aux besoins du consommateur, il est certainement possible d'adapter dans une certaine mesure la production à ces besoins futurs.

Les possibilités qu'offrent les moyens modernes d'analyse et d'investigation doivent nous permettre de prendre en considération des critères économiques qui sont restés jusqu'ici du domaine de l'intuition et qui n'ont pas suffisamment marqué notre volonté d'adapter notre production à la demande.

3.2.3. Augmentation de la productivité de nos forêts

S'il est difficile d'influencer directement le prix de vente de nos produits dans le sens d'une hausse, il est par contre possible, à longue échéance, d'agir favorablement sur la productibilité même de nos forêts, c'est-à-dire d'augmenter sensiblement le volume produit annuellement à l'unité de surface. Il va sans dire qu'une quelconque augmentation de production aura des répercussions directes sur la gestion puisqu'elle entraînera une augmentation proportionnelle des recettes. Il est évident aussi que la planification économique préconisée au paragraphe précédent devra donner un sens, une direction à cette production supplémentaire.

a) Etude des conditions de production

Toute intensification de la productivité implique une connaissance approfondie des conditions de production, et d'abord des facteurs stationnels. Nous pensons plus précisément aux problèmes pédologiques et à la nécessité de multiplier les analyses physiques et chimiques de nos sols forestiers afin de préciser leurs potentialités, de déterminer les carences les plus graves et les moyens d'y remédier. Il est probable que certaines dégradations sont dues à des facteurs autres que ceux communément admis; il est possible aussi que par l'usage judicieux d'engrais on puisse activer la restauration de certains

sols ou augmenter sensiblement la production ligneuse de certaines stations. Un vaste programme de recherches est ouvert dans ce domaine et mériterait d'être entrepris à l'échelle nationale.

Il est évident que de telles études devront être complétées par l'établissement de cartes phénologiques et phytosociologiques.

Parallèlement, les problèmes de génétique devraient pouvoir être poussés d'une façon beaucoup plus active que jusqu'ici. Mais là encore, la pratique n'est pas à même de résoudre les problèmes spécialisés qui se posent pas plus qu'elle ne peut entreprendre les essais systématiques qui seraient nécessaires. Son rôle se limite pour l'heure au choix des peuplements semenciers et à leur traitement en vue de leur vocation spécifique.

b) Transformation des forêts sans valeur

Les remarques faites plus haut à ce sujet, notamment dans le chapitre consacré à la conservation de la forêt, puis dans le paragraphe traitant de la révision des méthodes culturales, enfin dans ceux qui préconisent la recherche de débouchés nouveaux et la planification économique nous dispensent ici de plus longs commentaires. D'autant plus que le paragraphe suivant touchera lui aussi ce même problème.

c) Essences étrangères

Le problème de l'introduction dans nos stations de nouvelles essences, problème des exotiques, n'a jamais fait l'objet, chez nous, d'études systématiques. La foresterie suisse n'a pas ignoré la question puisqu'elle a nourri en son sein de fervents partisans de cette cause. Mais les essais sont restés isolés et les maladies cryptogamiques du douglas et du weymouth ont découragé les praticiens. Il est exact que ces acclimatations ne sont pas sans danger et que nous ne devons pas perturber les équilibres réalisés dans nos biotopes forestiers indigènes. Néanmoins, nous sommes convaincus que certaines essences exotiques pourraient être introduites dans nos peuplements sans risques excessifs. Leur choix, indépendamment des critères biologiques, doit porter sur les trois points suivants :

1. essences à croissance rapide susceptibles d'augmenter le rendement bois de nos peuplements à vocation prioritaire de production ;
2. essences capables d'augmenter la valeur de nos stations marginales, actuellement dépourvues de tout intérêt économique ;
3. essences susceptibles de répondre, par leurs qualités technologiques, à des besoins précis de l'industrie ou de l'artisanat.

Signalons que, dans cette perspective, la création d'un arboretum permettrait de faire d'utiles observations tout en répondant du même coup aux besoins de propagande en faveur de la forêt et d'information du grand public tels que définis dans la première partie de cet exposé.

4. Remarques finales

Nous avons essayé de faire le point, de nouer la gerbe des nombreux problèmes qui nous préoccupent, de les relier les uns aux autres et de les greffer sur un axe commun. La tâche était délicate, le résultat est imparfait. Nous avons suivi une certaine logique, qui n'est pas celle de tous. Nous avons laissé certaines lacunes qui paraîtront impardonnable à d'aucuns. Nous avons affirmé des convictions personnelles qui sont loin d'être celles de tous. C'est du choc des opinions que naît la lumière. Si ces lignes provoquent des réactions, c'est qu'elles auront provoqué la réflexion et qu'elles auront par là-même rempli leur mission.

Zusammenfassung

Wenn die Forstpolitik grundsätzlich bezweckt, die Stellung der Forstwirtschaft in unserer Volkswirtschaft zu definieren und sie ihr zu erhalten, so muß sie in erster Linie die dringlichsten Bedürfnisse und die wichtigsten Mängel feststellen und dann nach Möglichkeiten suchen, diese Mängel zu beheben und die Bedürfnisse zu befriedigen.

Die beiden Pole der gegenwärtigen Forstpolitik sind die Erhaltung des Waldareals und der Kampf gegen den sinkenden Reinertrag unserer Wälder.

Die Erhaltung des Waldareals ist heute durch den Bevölkerungsdruck und die technische Entwicklung sehr stark gefährdet. Bodenverknappung und Spekulation bedrohen den äußerst billigen Waldboden, besonders in vernachlässigten und ertragsarmen Wäldern. Außerdem ist nicht sicher, ob stets genügend Agrarland für Ersatzaufforstungen zur Verfügung stehen wird. Eine gesetzliche Definition des Begriffes «Wald» ist deshalb unbedingt notwendig und könnte die Errichtung eines Waldkatasters, der wirklich diesen Namen verdient, ermöglichen. Im Rahmen der Landesplanung sollten die Wälder ihrer Zweckbestimmung entsprechend eingeteilt und bewirtschaftet werden. Eine bessere Orientierung der Allgemeinheit über die Bedeutung des Waldes und speziell über die erwähnten Probleme drängt sich auf. Die Unterstützung durch Amtsstellen und Politiker beim Ankauf von verwahrlosten und gefährdeten Wäldern und bei der Bewirtschaftung ausgesprochener Erholungswälder würde den Erfolg dieser Forstpolitik sichern.

Der durch internationale Statistiken nachgewiesene zunehmende Holzmangel sichert dem Holz auch in Zukunft den Absatz, nicht aber einen hohen Preis. Die Konkurrenzierung durch Beton, Eisen und andere Ersatzstoffe und die stete Zunahme der Kosten der Waldbewirtschaftung und Holznutzung lassen den Reinertrag andauernd sinken.

Eine Erhöhung des Reinertrages scheint einerseits möglich durch organisatorische Verbesserungen und anderseits durch eine Produktionssteigerung. Die Rationalisierung der Pflege, die volle Ausnützung vorhandener und neuer Maschinen innerhalb größerer Gebiete und die Beschäftigung ständiger, gut ausgebildeter Waldarbeiter können eine Senkung der Ausgaben bewirken. Zur Erhöhung der Einnahmen ist es notwendig, neue Absatzmöglichkeiten zu suchen, beispielsweise für geringe Laubholzsortimente, und die zukünftigen Marktbedürfnisse zu erforschen. Langfristig wird sich aber nur eine Erhöhung der Produktivität unserer Wälder günstig auswirken. Das bedingt genaue Kenntnis der Produktionsfaktoren und Anbauversuche mit Exoten.

Übersetzung: Bachmann